

ACTION URGENTE

RUSSIE/ UKRAINE. L'ÉTAT DE SANTÉ D'UNE INFIRMIÈRE INCARCÉRÉE SE DÉTÉRIORE

Irina Danilovitch, infirmière et militante des droits humains originaire de la Crimée occupée par la Russie, est toujours privée de soins médicaux. Elle a été enlevée par les forces de sécurité russes en avril 2022 et condamnée à sept ans d'emprisonnement en décembre 2022 à l'issue d'un procès inique. Son état de santé s'est gravement détérioré et elle a presque complètement perdu l'audition du fait d'une inflammation de l'oreille. Les autorités ont refusé de lui prodiguer les soins de santé adéquats et lui ont infligé d'autres mauvais traitements pendant son incarcération, ce qui a entraîné une dégradation de son état de santé et met sa vie en péril.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Tatiana Moskalkova
Haut-Commissaire aux droits de l'homme
Smolensky Boulevard, 19, c 2
119121 - Moscou
Fédération de Russie
Courriel : Moskalkova@ombudsmanrf.ru
A.Ovchinnikova@rightsf.ru
A.Scherbakova@rightsf.ru

Madame la Haut-Commissaire,

Je vous écris pour vous demander de prendre des mesures urgentes en faveur de l'infirmière Irina Danilovitch. Elle a été placée en détention arbitraire à l'issue d'un procès inique en Crimée en décembre 2022, à titre de représailles pour avoir critiqué le système de santé et dénoncé des faits de corruption. Elle a été initialement condamnée à sept ans d'emprisonnement. Cette sentence a été réduite d'un mois à la suite d'un recours déposé en juin 2023, mais sa condamnation inique a été maintenue.

Dans le cadre de ce recours, le tribunal a rejeté sa requête de report d'audience en raison de ses problèmes de santé, insistant sur le fait qu'elle était apte à y assister. Les autorités ont fait en sorte qu'Irina Danilovitch assiste à l'audience en ligne malgré ses difficultés à suivre la procédure en raison de ses problèmes d'audition.

Irina Danilovitch est actuellement détenue au centre de Simferopol SIZO-1 et elle souffre de graves douleurs à l'oreille et de migraines depuis des mois. Les autorités carcérales la privent de soins médicaux adaptés et elle a désormais perdu la plus grande partie de son audition. Irina Danilovitch a été emmenée à l'hôpital où les médecins ont ordonné des examens médicaux et des traitements complémentaires en mars 2023, à la suite de sa grève de la faim pour protester contre la privation de soins de santé. Cependant, les autorités continuent de lui refuser l'accès aux soins dont elle a besoin, ce qui peut s'apparenter à un acte de torture ou à des mauvais traitements.

Les autorités ayant refusé de lui prodiguer les soins adéquats et lui ayant infligé des mauvais traitements pendant son incarcération, l'état de santé d'Irina Danilovitch s'est dégradé et sa vie est en péril.

Aussi je vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires au sein de votre autorité pour faire en sorte que :

- Irina Danilovitch soit libérée immédiatement et sans condition, acquittée et innocentée de toutes les fausses accusations portées contre elle ;
- qu'elle bénéficie d'urgence, en attendant sa libération, de soins adaptés et soit protégée de la torture et des autres formes de mauvais traitements ;
- toutes les personnes présumées responsables des conditions de sa détention et de la privation de soins médicaux répondent de leurs actes dans le cadre d'un procès équitable.

Veuillez agréer, Madame la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Militante des droits civiques et défenseure des droits humains, Irina Danilovitch a dénoncé les défaillances du système de santé en Crimée. Elle s'est exprimée haut et fort et a condamné publiquement les cas de poursuites motivées par des considérations politiques, de disparitions forcées et de détention arbitraire de défenseur·e·s des droits humains et de militant·e·s.

Le 29 avril 2022, Irina Danilovitch a été enlevée à Koktebel, en Crimée, par des membres des forces de sécurité russes. Ni sa famille ni son avocat n'ont eu de nouvelles d'elle jusqu'au 11 mai. Selon son témoignage, elle a été menacée à plusieurs reprises d'être exécutée en secret et a passé la majeure partie de cette période enfermée dans un sous-sol, dans des conditions inhumaines. Ses ravisseurs lui ont infligé des actes de torture et des mauvais traitements pour la contraindre à « avouer » une trahison d'État. N'y parvenant pas, ils ont touché à ses effets personnels et y ont caché des explosifs, ce qui a par la suite été utilisé pour la poursuivre en justice et l'incarcérer.

Son procès, qui s'est ouvert le 22 août 2022 devant le tribunal municipal de Feodosia, a été entaché de graves violations des garanties en matière d'équité. Le 28 décembre, elle a été condamnée à une peine de sept ans de prison assortie d'une amende de 50 000 roubles (environ 500 euros) au titre de l'article 222.1(1) du Code pénal russe (achat, transfert, vente, stockage ou transport illégal de substances explosives ou d'engins explosifs). La Cour suprême *de facto* de Crimée a pris en compte son recours et en juin 2023 a réduit sa sentence d'un mois, tout en confirmant sa condamnation.

En mars 2023, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre la privation de soins médicaux adéquats. Elle a alors été hospitalisée et les premiers examens ont été réalisés, concluant qu'elle avait besoin d'examen supplémentaires et de traitements d'urgence. Néanmoins, elle a été conduite au centre de détention SIZO-1 à Simferopol où elle se trouve toujours, sans bénéficier des soins dont elle a besoin.

Les personnes qui s'opposent à l'occupation russe et à l'annexion illégale de la péninsule de Crimée, ainsi qu'aux violations des droits humains qui y sont commises depuis 2014, sont victimes de persécutions, notamment de harcèlement, d'intimidation, de poursuites pour de fausses accusations et de disparitions forcées. Les observateurs internationaux des droits humains ne peuvent pas se rendre en Crimée et les médias indépendants sont interdits ou contraints de fermer. Par ailleurs, l'accès aux plateformes en ligne est bloqué sur la péninsule de Crimée et en Russie.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : russe, anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 28 AOÛT 2023.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Irina Danilovitch [elle]

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/6611/2023/fr/>